

## **10 Décembre, Journée des droits de l'homme**

Pour une société juste, prospère et pacifique qui nous inclut tous.

La Journée des droits de l'homme commémore, chaque 10 décembre, le jour où, en 1948, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette déclaration a été le premier document juridique à établir une protection universelle des droits fondamentaux de l'homme.

Depuis lors, de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne la reconnaissance et la réalisation des droits de l'homme mais, néanmoins, ces derniers temps, nous avons assisté à des reculs importants dans ce domaine, intensifiés par la pandémie de Covid-19.

Comme l'indique l'Organisation des Nations unies, la pandémie de Covid-19 a placé le monde à un carrefour important : soit nous choisissons la voie de l'action collective et nous attaquons spécifiquement aux inégalités qui se sont répandues sur la planète, soit nous continuons sur la voie des injustices bien ancrées et des inégalités généralisées.

Il est essentiel d'œuvrer à la réalisation des droits de l'homme pour tous, indépendamment de leur condition (race, religion, sexe, pays d'origine, âge ou convictions politiques, entre autres), car les sociétés qui y parviennent sont des sociétés plus résilientes et durables, mieux à même de faire face à des crises inattendues, qu'il s'agisse de pandémies ou de changement climatique.

Dans l'Église également, depuis le pape Jean XXIII dans les années 1960, avec son encyclique *Pacem in terris*, les droits de l'homme sont au cœur de l'enseignement et de la pratique sociale catholiques.

À cet égard, le pape François insiste sur l'importance de garantir les droits de l'homme, soulignant que, malheureusement, "bien souvent, les droits humains fondamentaux ne sont pas égaux pour tous. Il y a des premiers, des seconds, des troisièmes et des rejetés", et affirmant que ces droits doivent être égaux pour tous car "tout être humain a le droit de se développer intégralement, et ce droit fondamental ne peut être nié par aucun pays". Lorsque les droits fondamentaux sont violés, lorsque certains droits sont privilégiés par rapport à d'autres ou lorsqu'ils ne sont accordés qu'à certains groupes, il en résulte de graves injustices, qui alimentent à leur tour les conflits au sein des nations et entre elles.

"Chacun est appelé à contribuer avec courage et détermination, dans la spécificité de son rôle, au respect des droits fondamentaux de toute personne, en particulier de ceux qui sont "invisibles" : ceux, nombreux, qui ont faim et soif, qui sont nus, malades, étrangers ou en détention. (cfrMt25.35-36), qui vivent en marge de la société ou sont mis au rebut", a déclaré le pape.

Depuis la Congrégation des Sœurs Hospitalières, qui se consacre depuis 140 ans à la prise en charge des personnes les plus exclues et les plus vulnérables (personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de déficiences intellectuelles, entre autres), nous revendiquons l'importance de cette journée. Il ne s'agit pas seulement d'une commémoration, mais d'un appel à l'action pour œuvrer en faveur des personnes les plus touchées par les inégalités et garantir le respect de leurs droits fondamentaux, dans le but ultime de construire une société juste, prospère et pacifique qui nous inclut tous.